



COMPTE-RENDU DU CT DU 27/03/2015

Assistaient à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Thierry BARBIER ; Olivier GARNIER

Ouverture du CTL par le Président, en l'espèce notre nouveau Directeur Départemental.

Lecture d'une déclaration liminaire par la délégation FO-DGFIP 79 , condamnant à la fois le fond et la forme des réductions d' horaires voire de jours d'ouverture des différents CDFiP du département : la DDFiP met ainsi à nouveau le doigt dans l'engrenage de "la politique de la "porte close", [qui précède] celle, à nouveau, du "poste clos"" ; de plus, le CTL est supposé se prononcer sur un projet découlant d'une note qui n'a pas reçu l'aval du CTR ; enfin, seuls les services ayant un guichet ont été consultés, et pas ceux, dits de "back office", qui pourtant reçoivent , pour certains, tous les jours, sans rendez-vous, voire en soutien direct et immédiat des services disposant d'un guichet (P-CE, PRS...). L'intégralité du document est disponible sur le site de la section <http://www.fo-dgfip-sd.fr/079/>

1 – NOUVEAUX HORAIRES DES SERVICES DE LA DDFiP 79

En réponse aux déclarations liminaires, le DDFiP, en son nom et au nom de la DGFIP, se dit "viscéralement attaché au réseau", et ne souhaite pas le supprimer ; cela étant, il ne faut pas "geler" la situation, il faut s'adapter aux nouvelles réalités, aux nouvelles technologies : l'accueil physique ne doit pas être la seule possibilité d'accès du public, la DGFIP doit lui offrir le choix, via une palette de services, une offre multicanaux (internet, téléphone (la professionnalisation doit se poursuivre à ce niveau), centres de contacts, et aussi l'accueil physique, qui dans l'idéal, devrait être le moyen privilégié d'accès d'une frange réduite du public, la plus fragile).

Par la limitation des horaires, voire des jours d'ouverture au public, on concentre l'accueil physique, ce qui est d'ailleurs demandé par les agents, pour libérer des tâches, et ce afin d'offrir le bon service aux bonnes personnes. Pour ce faire, il faudra accentuer la communication sur les offres "nouvelles", et être souple...

Le DDFiP ajoute que, de toutes façons, nous perdrons des emplois ; il vaut mieux donc faire preuve d'adaptation dès maintenant, de façon à faciliter les choses pour les usagers.

Il précise enfin qu'en cas de "pic d'activité" (essentiellement la campagne IR), l'offre d'accueil sera provisoirement élargie, y compris éventuellement sur la pause méridienne, mais pas au détriment des 45 minutes de pause de chaque agent.

Deux sites pratiquent déjà les nouveaux horaires, mais ils y ont été autorisés en raison de problèmes d'effectifs.

La mise en oeuvre des nouveaux horaires ne devrait pas avoir lieu avant juin, la direction fera la communication nécessaire auprès des publics et des chefs de services.

**Vote : contre : 1 FO
abstention : 2 Solidaires ; 1 UNSA-CFTC ; 1 CFTD
CGT absente**

2 – VOLUMETRIE DEPARTEMENTALE DES EMPLOIS ATTRIBUES A L'EDR

Il s'agit de la mise en place au 1er septembre prochain du dispositif unifié de gestion des EDR, c'est à dire la création du "service" de renfort départemental au TAGERFiP, par le regroupement des deux TAGERFiP EDRA et EMR, additionnant les emplois dédiés, soit 9 B et 1 C.

Actuellement, les emplois réels sont au nombre de 12, mais 1 B part en retraite cette année, et 1 C a fait une demande de mutation ; si ce dernier n'obtient pas satisfaction, il restera en surnombre.

**Vote : abstention : 1 FO ; 2 Solidaires ; 1 UNSA-CFTC ; 1 CFTD
CGT absente**

Pour information :

- L'équipe est rattachée au PPR, et pilotée par un cadre A ; ce dernier attribue le renfort en fonction du besoin et de la durée identifiés par le chef de service demandeur, et des

priorités (dans l'ordre : vacance d'emploi, absentéisme lourd (congé maladie, congé maternité etc...), soutien métier). L'équipier dispose d'une lettre de mission(s), supposée couvrir tous les travaux potentiels que doit accomplir l'équipier (en principe ; il peut exceptionnellement accomplir d'autres tâches).

- L'appel à candidatures relayé par Ulysse 79 est resté infructueux (deux candidats non retenus), mais les postes restent ouverts à la mutation.

3 – CREATION D'UNE "EQUIPE RELATIONS PUBLIQUES" AU TAGERFiP DU SIP DE NIORT

Il s'agit de la concrétisation, de la formalisation dans le TAGERFiP d'un sujet évoqué lors de la réorganisation du SIP de Niort, et qui a recueilli l'assentiment des personnels concernés.

Cette équipe sera chargée de l'accueil physique et téléphonique (standard), dans la mesure où l'immense majorité des appels concerne l'assiette ou le recouvrement SIP.

Il est à noter qu'un personnel provenant du TAGERFiP de la Direction est affecté à l'équipe.

Vote : pour : 1 FO ; 2 Solidaires ; 1 CFTD
abstention : 1 UNSA-CFTC
CGT absente

4 – INFORMATIONS DIVERSES

- Règlement intérieur : le règlement intérieur du CTL des Deux-Sèvres est présentée en ce premier CTL de la nouvelle mandature ; sans changement par rapport au précédent.
- E-FORMATION : des matériels dédiés ont été mis en place sur presque tous les sites, de façon à laisser aux agents le choix de suivre les e-formations sur leur poste de travail ou sur un de ces postes.
Par ailleurs, la problématique générale de l'e-formation est abordée (manque de contact, d'explication par un formateur, d'échanges et de partage d'expériences...) au seul bénéfice des économies budgétaires (pas de frais de déplacement etc...) ; le DDFiP insiste sur la modernité de ce mode de formation, et précise qu'il ne pourra être mis en place pour toutes les formations, mais admet qu'il y a bien un aspect financier, et ajoute que les agents sont de plus en plus réticents à se déplacer pour se former.
Le DDFiP précise qu'il souhaite qu'il y ait des "référents" pour ces formations (et aussi pour celles en présentiel), et que cette implication supplémentaire soit valorisée, y compris dans les évaluations. Le PPR conclue en ajoutant qu'il y a un avantage à la formation : la possibilité de revenir sur un ou des points de la formation.
- La demande de FO-DGFIP 79 de disposer d'un calendrier prévisionnel des instances administratives (CTL, CAP, CHS-CT, CDAS) est acceptée par la Direction ; le DDFiP insiste sur le caractère "prévisionnel", c'est à dire pouvant être modifié en fonction de l'actualité ou des besoins.
- L'insalubrité pour cause d'humidité du local syndical de l'avenue de Paris (nécessité d'une VMC), les remboursements des frais de mission ou de formation des agents restant sur leur RAN mais hors des structures de la DDFiP, et le problème de l'organisation du CRT et des connaissances précises et immédiatement mobilisables des agents qui en assurent le renfort sont évoqués.
- Enfin, le DDFiP informe les OS de la demande de gel de trois postes :
 - ➔ le poste A FI de Parthenay, pour le cas où son titulaire actuel obtiendrait sa mutation, en vue du redéploiement de ce poste soit sur Niort, soit sur Bressuire, dans le cadre de la mise en place du PCR
 - ➔ un poste B de la trésorerie de St Maixent et un poste C de la trésorerie de Melle, emplois actuellement vacants, dans le cadre de la mise en place du schéma hospitalier sud-Deux-Sèvres, et d'une nouvelle gouvernance unifiée : l'accompagnement de cette réforme imposera sans doute la création d'une structure dédiée, et fortement spécialisée ; ces deux postes seraient transférés dans ce cas de figure.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER, NOTRE SITE INTERNET :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/079/>